

«Carton jaune» pour la Municipalité de Bassins

GESTION Le Conseil communal a décidé de donner un avertissement à l'exécutif pour sa gestion de l'année 2019.

C'est non: le Conseil communal de Bassins a décidé de ne pas donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la commune en 2019, par 12 non contre seulement 9 oui et une abstention.

Conséquence? Pas grand-chose. Cette prise de position n'est que symbolique et n'a pas d'impact concret. «Vous avez décidé de nous donner un carton jaune», image le syndic Didier Lohri.

Le Conseil a suivi l'avis de la commission de gestion. Dans son rapport, cette dernière précise que «la situation de la piscine de Bassins a été gérée avec

opacité vis-à-vis du Conseil communal».

Elle relève notamment une écriture comptable intitulée «subvention exceptionnelle», d'un montant de 71 950 francs, qui n'a jamais été formellement soumise à l'organe délibérant pour validation. Cette ligne a ensuite disparu pour se retrouver dans une autre rubrique des comptes communaux.

Liquidités réduites

Selon les conseillers en charge d'analyser la gestion, deux positions des comptes 2019 risquent par ailleurs de subir une perte. Il s'agit de celles concernant la



Une décision en forme d'avertissement pour le syndic Didier Lohri et les autres conseillers municipaux. SIGFREDO HARO

piscine, pour un montant de 794 990 francs pour l'une et de 133 000 francs pour l'autre. Aucune provision n'a été faite pour pallier cette situation. La commission a également

relevé la réduction des liquidités dans les caisses de la commune. En 2018, elles se montaient à 790 586 francs. En 2019, la commune ne comptait plus que 375 290 francs. **LOS**